

ANNEXE 4 BIS

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO DES PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

Les projets devant faire l'objet d'une présentation dans le PAP 2017 sont les projets figurant dans le tableau de bord des projets sensibles pour le gouvernement¹. A ce titre, les ministères ont répertorié :

- les projets impactant significativement les usagers, les ministères et/ou leurs agents,
- les projets présentant un contenu et/ou une gestion complexe,
- les projets portant des économies substantielles et/ou entraînant des dépenses importantes.

PREAMBULE

Les ministères peuvent insérer, en amont de la présentation de leurs projets sensibles, **un commentaire introductif présentant les enjeux identifiés et axes stratégiques principaux de leur politique de modernisation informatique et numérique**, au-delà des seuls projets sensibles pour le gouvernement. Cette section a vocation à s'articuler avec les plans d'investissement ministériels. Les ministères veilleront, dans la mesure du possible, à limiter cette partie à une page maximum.

Chaque projet sensible fera ensuite l'objet d'une présentation en trois parties :

- la description du projet,
- le coût et la durée du projet,
- la valeur du projet.

Précisions :

- La liste des projets sensibles retenus pour le PAP 2017 est la version du tableau de bord des projets sensibles de juin 2016.
- Afin de faciliter la saisie des informations demandées dans cette JPE, le tableau de ventilation des coûts par nature sera pré-alimenté sur la base de l'exécution constatée dans le RAP 2015 et le PAP 2016.
- Pour les projets sensibles n'ayant pas fait l'objet d'une entrée dans la JPE du RAP 2015, une section vide sera créée par défaut dans le modèle du PAP 2017 et devra être complétée par les ministères. Cet ajout sera opéré dans le PAP du programme financeur, ou à défaut dans le PAP du programme support du ministère porteur du projet.
- Les ministères doivent solliciter leur contact à la direction du budget afin de créer, modifier ou supprimer une entrée pour un projet figurant dans leur PAP.
- Les durées, coûts et gains des projets « au lancement » sont ceux estimés à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre ou, à défaut, à la date de validation du lancement du projet.
- Les durées, coûts et gains des projets actualisés sont ceux estimés à la date de production du PAP 2017.
- Les informations demandées peuvent être reprises de la partie rentabilité des études MAREVA 2 complétées par les ministères pour les projets sensibles pour le gouvernement.

¹ Par la circulaire n° 5764/SG du 20 janvier 2015, le Premier Ministre a demandé à la DINSIC d'établir un « tableau de bord des projets sensibles pour le gouvernement, soit en raison de leur coût, soit du fait de la valeur du service qu'ils permettront de rendre ».

DESCRIPTION DU PROJET

Le but de cette première partie est de disposer pour chaque projet d'une description succincte du projet et des fonctionnalités attendues. Pour les projets en cours, la description s'attachera principalement à décrire les changements de périmètre ou les réorientations du projet. Cette description littérale s'accompagne du tableau ci-dessous qui reprend de manière synthétique les caractéristiques principales du projet.

Description du projet	
Année de lancement du projet	Année du démarrage de la phase de cadrage du projet
Financement	Référence LOLF du (ou des) programme(s) / action(s) portant le financement du projet
Zone fonctionnelle principale	Zone fonctionnelle principale du Plan d'occupation des sols (POS) de l'Etat à laquelle est rattaché le projet

La zone fonctionnelle principale du projet est pré-alimentée dans Farandole sur la base des données du tableau de bord des projets sensibles. Les ministères peuvent mettre à jour cette valeur en s'appuyant sur le POS disponible à l'adresse suivante :

<http://references.modernisation.gouv.fr/urbanisation-du-systeme-dinformation-de-letat>

Dans le cas d'un co-financement du projet par plusieurs programmes et/ou par des établissements publics, le projet informatique doit faire l'objet d'une justification dans chaque PAP des programmes contributeurs. En outre, le responsable de programme précisera la part du financement relevant de chaque entité.

COÛT ET DUREE DU PROJET

Les commentaires s'attacheront à justifier les écarts par rapport aux derniers coûts et durées affichés.

Coût détaillé par nature (en M€)	2014 et années précédentes en cumul		2015 exécution		2016 prévision		2017 prévision		2018 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
HT2	XXX										XXX	XXX
T2											XXX	XXX
Total	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX

La première colonne (« 2014 et années précédentes en cumul ») reprend l'évaluation des dépenses réalisées en 2014 et les années précédentes si le projet a été lancé avant 2014.

La ligne « HT2 » concerne l'ensemble des dépenses de fonctionnement (Titre 3) et d'investissement (Titre 5) engagées et consommées pour le projet.

Evolution du coût et de la durée	Au lancement	Actualisation	Ecart en %
Coût total en M€	XXX	XXX	XXX
Durée totale en mois	XXX	XXX	XXX

Les totaux et écarts sont calculés automatiquement. Un message d'erreur apparaît si le coût actualisé saisi dans le deuxième tableau diffère du total en CP du premier tableau.

Les coûts et durée doivent suivre la méthodologie définie par l'arrêté du 14 novembre 2014 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'Etat (NOR : PRMJ1426337A).

Les coûts sont à saisir à l'euro mais seront affichés en millions avec un chiffre après la virgule. La durée est indiquée en mois.

VALEUR DU PROJET

L'évaluation de la valeur du projet vise à identifier les gains qualitatifs et quantitatifs cibles du projet. Dans cette partie, les ministères doivent ainsi mesurer :

- **les gains annuels moyens** prévus en cible après le déploiement du nouveau système d'information ;
- **le gain total** attendu sur la durée de vie de l'application ;
- **le délai de retour** correspondant au délai à partir duquel les gains ont « remboursé » les investissements associés au projet.

Evaluation des gains quantitatifs en cible	
Gain annuel moyen en M€ - HT2	XXX
Gain annuel moyen en M€ - T2	XXX
Gain annuel moyen en ETPT	XXX
Gain total en M€ (T2 et HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	XXX
Délai de retour en années	XXX

Les gains et délai de retour renseignés dans le tableau sont ceux actualisés à la date de production du PAP 2017. Les gains annuels moyens et total doivent couvrir les gains métiers et SI identifiés pour le projet.

En complément, les commentaires s'attacheront à décrire **les gains qualitatifs** (métiers et SI) du projet.